



SAISINE DU CST

Objet : CRITERES APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE AUX COURS DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL

Texte de référence :

- Code général de la fonction publique : articles L521-1 à L521-5
- Décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux (FPT)
- Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la FPT

Remarque : Le centre de gestion fourni un modèle de grille de critères d'évaluation concernant l'entretien professionnel La saisine du CST est à effectuer uniquement dans le cas où la collectivité souhaite adopter une grille différente d'évaluation.

NOM et ADRESSE de la COLLECTIVITE :
.....
Nom de la personne en charge du dossier (téléphone et courriel).....
.....
.....
Nombre d'habitants :.....
Nombre d'agents Titulaires et Stagiaires: Nombre de Contractuels :.....

La saisine concerne :

- La mise en place de critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel
- La modification des critères d'appréciation de la valeur professionnelle dans le cadre de l'entretien professionnel

Précisions utiles :

.....
.....
.....

Pièces à joindre :

Nouvelle grille de critères d'appréciation de la valeur professionnelle
Grille de critères actuellement en vigueur

Fait à le
(Cachet de la collectivité/Prénom, nom, qualité et signature de l'Autorité Territoriale)